



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : CONVENTION PAYS PYRENEES MEDITERRANEE  
CIRCUIT CYCLO-TOURISME**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG  
 M.PIMENTEL (Fourques) à J.L.PUJOL  
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à J.M.LAVAIL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-51-16ConvPPM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**CONVENTION AVEC LE PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE :**

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée le projet d'aménagement du circuit cyclo-tourisme « Voie Verte » engagé par le Pays Pyrénées-Méditerranée,

Il **PRECISE** que ce projet s'inscrit pour partie sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il **INFORME** que l'étude de faisabilité à engager est attachée à ce partenariat et

Qu'il **CONVIENT** de la formaliser.

Il **PROPOSE** au Conseil de conclure une convention de partenariat avec le Pays afin d'engager l'étude de faisabilité, et faire supporter à la Communauté le coût résiduel hors subvention, attendant à son territoire.

Il **DEMANDE** au Conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir, dont un projet est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**S'ENGAGE** dans la démarche de l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du circuit cyclo-tourisme « Voie Verte » portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée ;

**AUORISE** le Président à signer la convention définitive à intervenir, tenant compte de sa participation financière limitée au coût résiduel de l'étude hors subvention attendant à son territoire.

**PRECISE** que cette dépense est inscrite au Budget prévisionnel 2016 - imputation 617, de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
**René OLIVE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-51-16ConvPPM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016